



## **Association THENAC AVENIR**

12 route de Préguiillac  
17460 THENAC

### **Compte rendu du Conseil municipal 18 décembre 2014**

Le 18 décembre 2014, à 20h30, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la Mairie.

- Sont Présents :
- *BRETHOME Jean*
- *MERCIER Sylvie*
- *CHARPENTIER Jean-Claude*
- *HERBRETEAU Valérie*
- *LEVY Romain*
- *GUITTON Cyrille*
- *ALLU Ludovic*
- *PETIT Bernard*
- *RAPET Beatrice*
- *PAYET Patrick*
- *SINOUE Sandrine*
- *CHARRIER Denis*
- *PAILLOU Michel*
- *DURAND Danièle*

#### Sont excusés :

- *PRUVOST François-Xavier donne procuration à Valérie HERBRETEAU*
- *BOUILLAUD Vincent donne procuration à Romain Lévy*
- *BARAT Gaëlle donne procuration à Karine JOUBERT*

#### **L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Décision modificative budgétaire complémentaire : travaux en régie.**
- 2. Modification des statuts de la CDA de Saintes.**
- 3. Validation de la charte d'utilisation du SIG.**
- 4. Vote sur les transferts de charges de la CLECT de la CDA de Saintes.**
- 5. Modification des taux des indemnités des élus.**

#### Secrétaire de séance :

Amélie POCHET

En introduction au Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur quelques actions menées ces derniers mois ainsi que présenter les objectifs pour 2015.

#### **1- CCAS/ SOLIDARITE THENACAISE**

Pour faire suite à l'intervention de Karine Joubert, Adjointe en charge du CCAS, qui a fait part de sa difficulté relationnelle avec Solidarite Thénacaise, lors de la précédente séance du conseil municipal, M. Veillon, Trésorier de l'association a souhaité que M. le Maire fasse lecture en séance, du courrier qu'il lui a fait parvenir. M. le maire reporte la lecture de ce courrier à la prochaine séance. Il précise cependant qu'il soutient l'association Solidarité Thénacaise et remercie ces membres, notamment pour la mise en place d'un partenariat avec le CCAS via une charte qui sera prochainement signée. Il est dit que l'association souhaite renoncer à sa subvention 2014 et la reverser au CCAS.

#### **2- REMERCIEMENTS**

M. le Maire tient également à remercier toute l'équipe municipale pour les actions menées cette année.

### 3- AFFAIRE RUE DIDEROT

M. le Maire annonce que le dossier de la rue Diderot est en cours, et que la commission se réunira le 05 janvier 2015 avec l'ensemble des propriétaires concernés. Mme Sinou intervient pour informer les membres du conseil qu'elle détient le courrier que M. le Maire s'est défendu catégoriquement d'avoir écrit au Notaire de M. Martins, lors de la dernière séance. Elle souhaite en faire lecture. M. le Maire s'y oppose. Elle propose donc de le tenir à disposition de l'ensemble des élus et personnes assistant au conseil. Les membres du Conseil souhaitent que le dossier de la « rue Diderot » soit à l'ordre du jour du prochain conseil.

### 4- CIMETIERE

Concernant le cimetière, Monsieur le Maire informe le conseil que la CDA prend en charge la révision du PLU en régie. *Commentaire Thénac Avenir : Ce n'est en aucun cas un gain de 7000 € pour la commune comme se félicite M. le Maire dans son édito du mensuel de janvier. Puisqu'il s'agit d'un service gratuit qu'attribue la CDA à ses communes.*

### 5- SECURITE

Monsieur le Maire informe l'assistance qu'un système de « chicanes » préconisé par le Conseil Général va être mis à l'essai « route de Rétaud » (fin janvier) et « route des Mauds » (fin février). A l'issue de ce test, une réunion avec les riverains sera envisagée afin de recueillir leurs avis.

### 6- FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'une économie de 31.24% a été réalisée notamment dans le budget des fêtes et cérémonies. *Commentaire Thénac Avenir : nous nous en réjouissons mais ne savons pas sur quelles bases ces calculs s'appuient.*

### 7- AXES DE TRAVAIL

Enfin, Monsieur le Maire présente les trois principaux axes de travail pour l'année 2015 :

- la révision du PLU,
- le projet école. Une réunion est prévue avec divers intervenants
- le développement d'un pôle attractif sur la commune (carrière de Thénac, le site des Arènes...)....

## DELIBERATION N°1

### Décision modificative budgétaire complémentaire : travaux en régie

Mme Mercier informe le conseil que cette modification fait suite à l'ajout de factures de travaux en régie La somme de 8982.03€ est transférée de la section Fonctionnement à la section Investissement.

### ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

## DÉLIBÉRAT I ON N° 2

### Modification des statuts de la CDA de Saintes

Mme Mercier présente au conseil un compte-rendu de la réunion tenue à la CDA.

Le vote pour l'intérêt communautaire est reporté au 31 mars 2015 car la CDA souhaite prendre en compte l'avis des élus.

Une convention avec l'Etablissement Public Foncier a été votée. Celui-ci est chargé entre autre de la réhabilitation du foncier ; toutes les communes de la CDA en bénéficient.

Concernant, les déchets, la taxe va augmenter légèrement et il y aura moins de passage pour le verre et le papier.

M. Petit s'interroge sur l'intérêt d'un tel vote puisqu'il y a un report en mars 2015. M. Payet soulève le fait que nombre de compétences optionnelles sont retirées des statuts et passées en annexe. Ainsi les services devront faire l'objet de conventions.

Cependant, Monsieur le Maire explique que le conseil doit se prononcer avant le 31 décembre 2014. Cette position est demandée par la CDA.

## **REFUSE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Nombre de voix POUR ..... 3

Nombre de voix CONTRE ... 8

Nombre d'ABSTENTION .... 8

### **DÉLIBÉRATION N° 4**

#### **Vote sur les transferts de charges de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CDA de Saintes**

M. Petit fait part du fait qu'il n'y a pas une information suffisante sur les détails de ces transferts. Mme Mercier précise que concernant le rythme scolaire, l'Etat verse à la commune 50€ par enfant que la commune reverse à la CDA mais il est difficile d'apprécier ce que cela coûte réellement à la CDA. La question « est-ce que la commune va devoir une somme supplémentaire à la CDA en 2015 ? » est posée. Mme Mercier précise également que le fond d'amorçage est reconduit pour 2015 à somme égale par rapport à 2014.

Elle demande à M. Charrier, membre de commission d'expliquer à l'ensemble des élus le document présenté lors de la réunion du 3 décembre. En effet, M. Petit constate que celui-ci n'est pas très explicite et souhaiterait connaître le détail des sommes qui nous sont présentées. M. Charrier reconnaît ne pas maîtriser encore le sujet.

La parole est donnée à Madame Giraud, ancienne élue, qui avait en charge à la CDA sous la mandature précédente la vice-présidence associée. Elle explique le fonctionnement de la CLECT et les règles de calcul des transferts des charges entre les communes adhérentes à l'ensemble du conseil.

Les attributions de compensation 2015 seront similaires à 2014.

## **ADOpte A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Nombre de voix POUR ..... 15

Nombre de voix CONTRE ... 0

Nombre d'ABSTENTION .... 4

### **DÉLIBÉRATION N° 5**

#### **Modification des taux des indemnités des élus**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à compter du 1er janvier 2015 à la modification des taux des indemnités des élus étant donné que des délégations ont été redistribuées.

Mme Mercier déclare que le document présenté n'est pas réglementaire et elle considère qu'en l'absence de toutes les données concernant le calcul et la répartition des indemnités, le vote ne peut avoir lieu. Plusieurs membres du Conseil auraient souhaité un tableau plus précis avec un montant global, un montant et un pourcentage par élu. Mme Rapet s'interroge sur la répartition qui est proposée. Elle met en avant le fait que cette répartition doit être une reconnaissance d'un statut, d'une fonction et non selon les responsabilités et des missions que l'élu va devoir accomplir.

Monsieur le Maire ne souhaite pas donner de justification et demande aux élus de voter avec les éléments en possession. "si vous n'êtes pas content votez contre, mais je ne donnerai pas de justification". Mme Rapet dénonce le fait qu'il est demandé de voter les yeux fermés. Monsieur le maire rétorque à l'ensemble des élus de bien vouloir lui faire confiance. Le ton monte. Patrick Payet exige que ces propos soient retranscrits sur le procès-verbal. *Commentaire Thénac Avenir : Il n'en a pas été tenu compte. Le PV ne retranscrit pas ce qui a été demandé par notre élu.*

Un vote à bulletin secret est demandé.

## **ADOpte A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Nombre de voix POUR ..... 11

Nombre de voix CONTRE ... 6

REFUS DE VOTE ..... 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.